



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

**Activités menées par le secrétariat pendant l'année 2023,
principaux programmes exécutés et résultats financiers**

Rapport annuel du secrétariat*

Résumé

Le rapport annuel 2023 du secrétariat a été établi conformément au mandat énoncé au paragraphe 18 de la décision 21/CP.23. Il donne une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la Convention et des données financières de 2023.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

| | |
|--------------------------------|--|
| AAC | Action pour l'autonomisation climatique |
| Cadre de transparence renforcé | Cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui |
| CDN | contribution déterminée au niveau national |
| CET | Comité exécutif de la technologie |
| Comité de transition | Comité de transition chargé de la mise en place des nouvelles modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices et du fonds créé au paragraphe 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4 |
| CKI | Comité de Katowice sur les impacts |
| CMA | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris |
| CMP | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto |
| COP | Conférence des Parties |
| CRTC | Centre-Réseau des technologies climatiques |
| FVC | Fonds vert pour le climat |
| GES | gaz à effet de serre |
| LEG | Groupe d'experts des PMA |
| MDP | mécanisme pour un développement propre |
| Partie visée à l'annexe I | Partie visée à l'annexe I de la Convention |
| PMA | pays les moins avancés |
| PNA | plan national d'adaptation |
| REDD+ | réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70) |
| SBI | Organe subsidiaire de mise en œuvre |

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au secrétariat de rédiger et de publier un rapport annuel qui serait examiné à chaque session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) suivant la clôture du précédent exercice financier annuel et dans lequel figureraient des informations concernant les activités menées par le secrétariat pendant l'année écoulée, les principaux programmes exécutés et les résultats financiers¹. Les rapports annuels devraient faciliter la compréhension par un grand nombre de parties prenantes et d'observateurs de ce que produit le secrétariat et des difficultés qu'il rencontre et renseigner le public, les médias et les organisations non gouvernementales sur le processus découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »)².

B. Objet du document

2. Le présent document contient un résumé des activités du secrétariat et des principaux résultats du processus découlant de la Convention en 2023, s'agissant en particulier de leurs effets sur l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il présente aussi les perspectives pour 2024-2025.

II. Activités du secrétariat et principaux résultats obtenus en 2023

A. Vue d'ensemble

3. L'année 2023 a été marquée par plusieurs étapes cruciales dans le processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques, notamment par la conclusion du premier bilan mondial, la mise en place du Fonds visé dans les décisions 1/CP.28 et 5/CMA.5 et l'adoption d'un cadre pour l'objectif mondial en matière d'adaptation énoncé dans l'Accord de Paris.

4. À la vingt-huitième session de la Conférence des Parties (COP), les Parties ont décidé d'intensifier l'action climatique au cours de cette décennie critique pour faire suite aux résultats du premier bilan mondial³, qui est le produit d'un processus de deux ans constitué d'une série de dialogues techniques, de consultations, de rapports, de réunions de haut niveau et de communications écrites visant à s'assurer que les résultats soient aussi complets et inclusifs que possible. Dans la mesure où la décision relative au bilan mondial porte sur tous les domaines visés par les négociations, les Parties peuvent désormais s'en inspirer pour élaborer des contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses en vue du prochain cycle de soumissions, qui devrait avoir lieu début 2025.

5. Le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁴ fait encore plus ressortir combien il est crucial que tous les pays engagent une action climatique rapide et à grande échelle en vue de transformer tous les systèmes, secteurs et branches d'activité, dans le contexte de l'objectif de l'Accord de Paris consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et à poursuivre l'action destinée à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

¹ Décision 21/CP.23, par. 18.

² FCCC/SBI/2016/INF.14, par. 37.

³ Décision 1/CMA.5, par. 6.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/ar6-syr/>.

6. Le secrétariat a facilité les travaux réalisés par les présidences des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP, les présidents des organes subsidiaires, les organes constitués, les participants et les représentants des Parties en prévision de la vingt-huitième session de la COP et au cours de celle-ci. Il a, plus précisément :

- a) Facilité le dialogue intergouvernemental sur les moyens d’agir face aux changements climatiques, en assurant sur les plans organisationnel, procédural, technique, juridique et fonctionnel un appui efficace aux travaux liés au relèvement du niveau d’ambition, au renforcement de la résilience, à l’instauration de la confiance et à la mise en œuvre des engagements ;
- b) Permis aux organes constitués de s’acquitter de leur mandat ;
- c) Géré les référentiels de données et d’informations à l’appui du processus intergouvernemental ;
- d) Facilité la participation des parties prenantes au processus découlant de la Convention et à l’action climatique ;
- e) Supervisé et administré efficacement ses ressources.

B. Exécution du programme de travail du secrétariat

7. Si le secrétariat a pu mener à bien toutes les activités essentielles, leur portée et les délais d’exécution ont pâti du caractère aléatoire des ressources additionnelles. Un tel état de choses a pesé sur les activités de l’ensemble du secrétariat et a mis en évidence la dépendance à l’égard d’un modèle de financement qui n’est ni viable ni prévisible.

8. On trouvera ci-après quelques-uns des exemples de l’impact immédiat que les problèmes de financement ont eu sur l’exécution des mandats en 2023. Malgré les efforts faits pour collecter des fonds, le secrétariat n’a pas reçu en temps voulu et de façon prévisible les ressources nécessaires à la mise au point de l’outil du cadre de transparence renforcé ; de même, le Comité de transition n’a reçu aucun financement avant la fin de l’année 2023. Malgré la campagne de communication du secrétariat et les contributions de plusieurs Parties, l’aide disponible au titre du Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention a été insuffisante. L’absence de financement prévisible pour les programmes de travail élaborés au titre de l’Action pour l’autonomisation climatique (AAC) et pour la prise en compte des questions de genre a mis en péril la stabilité des effectifs, compromettant ainsi la qualité et l’efficacité des produits prescrits. En raison du manque de fonds et de capacités, l’équipe chargée de la communication n’a pas toujours pu tirer pleinement parti des succès et des réalisations, et n’a notamment pas pu mettre en avant les travaux effectués par les organes constitués dans de nombreux domaines, non plus que les progrès réalisés au titre des différents points de l’ordre du jour, qui auraient pu servir à promouvoir le processus découlant de la Convention en tant que moteur de l’action mondiale pour le climat. Le manque de fonds a également limité la diffusion de contenus multilingues, empêchant ainsi de nombreux membres du public de recevoir des informations précises en temps voulu sur le processus découlant de la Convention ou sur les progrès réalisés à la vingt-huitième session de la COP dans leur langue. Il a en outre retardé la conclusion du processus de révision des activités opérationnelles, qui permet au secrétariat de disposer d’un cadre réglementaire et institutionnel clair régissant notamment la délégation d’autorité et la production des documents administratifs.

9. Le secrétariat s’efforce de remédier à ces problèmes en redéfinissant les priorités en matière de ressources (en dépit des efforts faits pour rechercher des ressources additionnelles), ce qui pèsera de nouveau – et de plus en plus – sur la capacité à mener à bien les activités prescrites, y compris en 2023. Les principales activités exécutées par le secrétariat et les réalisations essentielles obtenues en 2023 malgré ces difficultés sont exposées ci-après.

1. Faire le point, relever le niveau d'ambition et garantir une transition juste

10. Compte tenu des résultats du premier bilan mondial entérinés à la vingt-huitième session de la COP, les Parties se sont engagées à intensifier l'action climatique d'ici la fin de la décennie, dans le but que l'objectif de limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5 °C reste atteignable. Les Parties ont été invitées à contribuer aux efforts mondiaux visant, entre autres, à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et à doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, à accélérer les efforts destinés à cesser progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation, à supprimer graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles et à opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques⁵, les pays développés continuant à jouer un rôle de chef de file à cet égard.

11. À sa cinquième session, à la suite de deux consultations informelles tenues pendant les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions des organes subsidiaires et d'un atelier organisé avant les cinquante-neuvièmes sessions des organes subsidiaires, la CMA est convenue des éléments à prévoir pour rendre opérationnel le programme de travail des Émirats arabes unis relatif à la transition juste. Ce processus sera mené à bien dans le cadre de dialogues et au sein de groupes de contact. La première table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste, qui s'est tenue à la vingt-huitième session de la COP, a contribué à définir l'orientation politique du programme de travail et a servi de tribune pour souligner l'importance de ce sujet pour les Parties.

12. Les quatre semaines régionales du climat ont permis de créer une dynamique en préparation de la vingt-huitième session de la COP et ont contribué aux résultats du premier bilan mondial. Les 900 manifestations, dont 80 activités prescrites au titre de la Convention, qui se sont déroulées en Arabie saoudite, au Kenya, en Malaisie et au Panama, dans le cadre des semaines du climat 2023, ont attiré quelque 26 000 participants⁶.

2. Réduction des émissions

13. Le programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes, qui complète le bilan mondial, apporte une contribution essentielle à la mise en œuvre des CDN des Parties. Il a démarré en 2023 par la nomination de deux coprésidents, qui ont décidé que les dialogues qui se dérouleraient dans ce cadre en 2023 mettraient l'accent sur l'accélération de la transition énergétique juste.

14. Le premier dialogue mondial et la première manifestation consacrée à l'investissement dans le cadre du programme de travail de Charm el-Cheikh ont eu lieu en juin 2023, en marge des cinquante-huitièmes sessions des organes subsidiaires⁷; les débats ont porté, entre autres sujets, sur la satisfaction des besoins financiers, technologiques et relatifs au renforcement des capacités, notamment grâce à la coopération internationale, y compris avec les entités non parties, et à l'apport d'une aide aux pays en développement. Le deuxième dialogue mondial et la deuxième manifestation consacrée à l'investissement⁸ se sont tenus en octobre 2023 et ont mis l'accent sur l'accélération de la transition énergétique juste dans les systèmes de transport. Conformément au paragraphe 15 de la décision 4/CMA.4, le secrétariat a publié un rapport sur chacun des deux dialogues mondiaux tenus en 2023, qui ont été compilés dans un rapport annuel⁹.

15. Les débats menés pendant la deuxième table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition d'ici à 2030 à la vingt-huitième session de la COP ont mis l'accent sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif de température à long terme fixé par l'Accord de Paris¹⁰.

⁵ Décision 1/CMA.5, par. 28.

⁶ Voir <https://unfccc.int/climate-action/regional-climate-weeks#2023>.

⁷ Voir <https://unfccc.int/event/first-global-dialogue-and-investment-focused-event-under-the-sharm-el-sheikh-mitigation-ambition-and>.

⁸ Voir <https://unfccc.int/event/second-global-dialogue-and-the-second-investment-focused-event-under-the-sharm-el-sheikh-mitigation>.

⁹ FCCC/SB/2023/8.

¹⁰ <https://unfccc.int/event/2023-annual-high-level-ministerial-roundtable-on-pre-2030-ambition>.

La manifestation a été l'occasion de contribuer à définir l'orientation à suivre au niveau mondial concernant le niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes d'ici à 2030. Les débats ont non seulement contribué à l'adoption de décisions ambitieuses en matière d'atténuation à la vingt-huitième session de la COP, mais ont également permis d'encadrer les décisions sur le bilan mondial et les orientations pour le prochain cycle de CDN, qui doivent être soumises début 2025 au plus tard.

16. Comme il lui est demandé dans le Pacte de Glasgow pour le climat¹¹, le secrétariat a publié en 2023 la version actualisée annuelle du rapport de synthèse sur les CDN¹², qui analyse les CDN des 195 Parties à l'Accord de Paris, y compris 20 CDN nouvelles ou actualisées soumises depuis le rapport de 2022, enregistrées dans le registre des CDN au 25 septembre 2023. Il est indiqué dans ce rapport que les plans d'action nationaux pour le climat restent insuffisants si l'on veut limiter à 1,5 °C l'élévation de la température mondiale et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

17. En outre, le secrétariat a établi le deuxième rapport de synthèse sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions¹³, dans lequel il indique que les émissions de gaz à effet de serre des Parties qui ont communiqué leur stratégie pourraient être en 2050 inférieures d'environ 63 % à celles de 2019 si ces stratégies étaient toutes pleinement mises en œuvre dans les délais fixés. Les Parties qui ont communiqué les stratégies les plus récentes, soit 75 Parties à l'Accord de Paris, représentaient 87 % du produit intérieur brut mondial, 68 % de la population mondiale et quelque 77 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2019. Il est cependant indiqué dans le rapport que de nombreux objectifs d'émissions nettes nulles restent vagues et risquent d'entraîner le report de mesures essentielles qui doivent être prises dès maintenant.

18. L'année 2023 a été marquée par plusieurs réalisations dans le cadre des activités relatives au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris, y compris de nombreux ateliers et documents techniques visant à améliorer la compréhension par les Parties de questions techniques complexes relatives à l'autorisation, à la notification et à l'infrastructure au titre du paragraphe 2 de l'article 6. En outre, une plateforme centralisée de comptabilisation et de notification a été lancée à titre provisoire, afin que les Parties puissent soumettre des rapports relatifs à leurs démarches concertées. Quatre rapports initiaux avaient été soumis en décembre 2023. Un projet de manuel sur l'article 6¹⁴ a également été publié pour aider les Parties à s'y retrouver dans les diverses dispositions relatives à la notification en application du paragraphe 2 de l'article 6.

19. Dans le cadre des activités relatives au paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris, l'organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 a poursuivi ses travaux afin d'accélérer la mise en place du mécanisme. Il a également progressé dans l'élaboration d'une réglementation qui sera essentielle au fonctionnement du mécanisme. Les négociations menées sur les paragraphes 2 et 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris visant à élaborer les éléments techniques restants n'ont pas été conclues à la vingt-huitième session de la COP et se poursuivront à la vingt-neuvième session.

20. Dans le cadre des activités relatives au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris, une version d'essai de la plateforme en ligne pour les démarches non fondées sur le marché a été présentée aux Parties à la vingt-huitième session de la COP.

21. Le secrétariat a continué de veiller à la comptabilisation précise de la délivrance, de la détention et de l'acquisition d'unités de réduction certifiée des émissions dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP). Comme prévu, la délivrance d'unités de réduction certifiée a beaucoup baissé (48 %) entre 2022 et 2023. Elle est passée de 150 à 78 millions d'unités délivrées, soit la quantité la plus faible enregistrée depuis 2019. Le nombre d'unités de réduction certifiée des émissions annulées volontairement a également connu une forte baisse (de 41,7 millions en 2022 à 21,9 millions en 2023).

¹¹ Décision 1/CMA.3, par. 30.

¹² [FCCC/PA/CMA/2023/12](https://unfccc.int/documents/634354).

¹³ [FCCC/PA/CMA/2023/10](https://unfccc.int/documents/634354).

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/634354>.

22. Le secrétariat a également soutenu les travaux du Comité de Katowice sur les impacts (CKI) et du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre dans les domaines de la transition juste, de la diversification économique et des impacts des mesures d'atténuation. La CKI a élaboré un rapport¹⁵ qui rassemble des études de cas illustrant de quelle manière le passage à une économie à faibles émissions de carbone peut ouvrir de nouvelles perspectives et créer des emplois, tout en garantissant l'équité sociale et économique, et a publié un document technique¹⁶ décrivant les conséquences économiques et sociales du recours par de nouveaux secteurs et entreprises à l'hydrogène, aux technologies de captage, d'utilisation et de stockage du dioxyde de carbone et à l'intelligence artificielle. Le secrétariat a également organisé, en Thaïlande, un atelier qui a permis à des experts de la région de l'Asie et du Pacifique de recevoir une formation pratique sur les outils d'évaluation qui concourent à la mise en œuvre des CDN¹⁷, lequel s'est ajouté aux manifestations organisées pendant les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions des organes subsidiaires, la vingt-huitième session de la COP et les semaines régionales du climat.

23. Les six centres régionaux de collaboration¹⁸ de la Convention ont contribué à accélérer la préparation régionale à la pleine application de l'Accord de Paris, notamment au moyen d'activités de renforcement des capacités et de formation visant à aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre les CDN et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions, à participer aux activités relevant de l'article 6, à accéder au financement de l'action climatique, à formuler des plans nationaux d'adaptation (PNA) et à renforcer les mesures d'adaptation, ainsi qu'à améliorer la notification au titre du cadre de transparence renforcé. Parmi les autres activités menées par les centres en 2023, on peut citer l'organisation de dialogues régionaux sur la tarification du carbone, d'une formation sur l'application de l'article 6 et d'un forum des autorités nationales désignées pendant les quatre semaines régionales sur le climat ; la tenue d'une série de webinaires régionaux sur l'article 6 ; et la publication de deux études sur les instruments de tarification du carbone au Nigéria et sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions en Afrique.

3. Renforcement de la résilience

24. La vingt-huitième session de la COP s'est ouverte sur un accord historique relatif à la mise en place au titre de la Convention des nouvelles modalités de financement, y compris d'un fonds, permettant de faire face aux pertes et préjudices, avec la première décision de fond à être adoptée le premier jour d'une session de la COP¹⁹. Le fonds visé dans les décisions 1/CP.28 et 5/CMA.5, qui sera géré par la Banque mondiale, a déjà fait l'objet d'annonces de contributions d'un montant total d'environ 661 millions de dollars des États-Unis. Les décisions ont également mis en place un dialogue de haut niveau annuel sur la coordination et la complémentarité des nouvelles modalités de financement.

25. Cette avancée majeure est due en grande partie aux travaux menés par le Comité de transition tout au long de l'année 2023 avec l'appui du secrétariat. Le Comité a tenu cinq réunions entre mars et octobre 2023, facilitées par deux ateliers qui ont fait progresser les débats sur certains thèmes, notamment les mesures à prendre pour faire face aux pertes et préjudices résultant des phénomènes météorologiques extrêmes et des phénomènes qui se manifestent lentement, les sources et les instruments de financement des pertes et des préjudices, et les solutions pour la mise en place du nouveau fonds et des modalités de financement. Un groupe d'appui technique mis en place par le Secrétaire exécutif, composé de personnel détaché des organismes des Nations Unies, des fonds multilatéraux pour le climat et des banques de développement, a assisté aux réunions et aux ateliers. L'organisation

¹⁵ CKI. 2023. *Implementation of just transition and economic diversification strategies: a compilation of best practices from different countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/624596>.

¹⁶ CKI. 2023. *Impacts of Emerging Industries and Businesses: Hydrogen, Carbon Capture Utilisation and Storage and Artificial Intelligence*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/632556>.

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/event/RM-AsiaPacificWorkshop-Bangkok-2023>.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/RCCs>.

¹⁹ Décision 1/CP.28.

réussie de ces manifestations par le secrétariat et la publication des documents correspondants ont créé une dynamique qui a permis de parvenir à une compréhension commune de cette question, grâce à laquelle les Parties ont pu trouver un accord.

26. Le secrétariat a organisé trois ateliers exploratoires régionaux sur les pertes et préjudices, pour les régions d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, dans le cadre du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques²⁰. Les ateliers ont aidé les pays en développement à formuler leurs besoins en matière d'assistance technique pour faire face aux principaux effets des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les pertes et les préjudices résultant de phénomènes hydrométéorologiques extrêmes et de dangers hydrométéorologiques.

27. À sa cinquième session, la CMA a décidé de définir des cibles pour atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation et a adopté le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, qui énonce des cibles portant sur l'alimentation, l'eau, la santé, les écosystèmes et la biodiversité, les infrastructures et les établissements humains, la pauvreté, les moyens de subsistance et le patrimoine culturel, ainsi que quatre cibles concernant le cycle d'adaptation²¹. Le secrétariat a organisé huit ateliers et publié les documents correspondants avant la vingt-huitième session de la COP, ce qui a permis de parvenir plus facilement à un accord sur les résultats relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation. Les travaux menés dans ce domaine se poursuivront dans le cadre d'un nouveau programme de travail de deux ans, dont l'un des principaux axes sera de définir et, le cas échéant, de mettre au point des indicateurs et des éléments chiffrés potentiels pour ces cibles.

28. Le Comité de l'adaptation a conclu sa première série d'ateliers régionaux et a publié son rapport annuel de 2023²² ainsi que d'autres produits importants faisant suite à sa vingt-quatrième réunion, qui s'est tenue en octobre 2023²³. Il continuera à contribuer aux efforts visant à relever le niveau d'ambition et à renforcer les mesures et l'appui en matière d'adaptation, ainsi qu'à promouvoir la mise en œuvre cohérente de mesures efficaces en matière d'adaptation. Le Comité a publié un document technique sur les systèmes de suivi et d'évaluation²⁴, en s'appuyant sur des exemples de bonnes pratiques, et a commencé à collaborer à une publication visant à aider les Parties à mettre en place ou à renforcer ces systèmes dans le contexte des PNA. En outre, il a publié une note de synthèse²⁵ sur l'inclusion dans les stratégies climatiques de mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre, dans laquelle il s'est engagé à prendre en compte ces questions dans toutes ses activités. Le Comité a collaboré avec d'autres organes actifs dans le domaine de l'adaptation afin d'appuyer les travaux de l'équipe spéciale des PNA et de combler les écarts en matière de capacités d'accès au financement de l'adaptation.

29. Hâter la formulation et l'exécution des PNA reste une priorité en matière d'aide aux pays en développement. À sa 44^e réunion²⁶, le Groupe d'experts des PMA (LEG) a examiné l'aide qu'il fournit aux PMA, afin que ceux-ci élaborent et soumettent des propositions de projet favorisant la mise en œuvre des priorités en matière d'adaptation énoncées dans leurs PNA. Il a publié d'importants documents sur des questions telles que les progrès réalisés dans

²⁰ Des informations sur les trois ateliers sont disponibles aux adresses suivantes : <https://unfccc.int/event/SN-LAC>, <https://unfccc.int/event/SN-Africa> et <https://unfccc.int/event/SN-AsiaPacific> respectivement.

²¹ Décision 2/CMA.5.

²² FCCC/SB/2023/5.

²³ Voir <https://unfccc.int/event/AC-24>.

²⁴ Comité de l'adaptation, 2023. *Monitoring and evaluation of adaptation at the national and subnational levels: Technical paper by the Adaptation Committee*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/632792>.

²⁵ Comité de l'adaptation, 2023. *Progress, good practices and lessons learned in prioritizing and incorporating gender-responsive adaptation action*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/632770/>.

²⁶ Voir FCCC/SBI/2023/17.

la formulation et l'exécution des PNA²⁷ et les sources de financement disponibles, ainsi qu'un catalogue actualisé des projets d'adaptation dans les PMA visant à faciliter l'exécution des PNA²⁸. Ces publications contribueront à guider le prochain cycle d'évaluation des progrès accomplis dans la formulation et l'exécution des PNA, qui aura lieu en 2024.

30. Le LEG, avec le concours du secrétariat, a aidé les 46 PMA à recenser des idées de projets pour l'exécution de leurs PNA et à les transformer en propositions de financement à soumettre au Fonds vert pour le climat (FVC) et à d'autres sources de financement. Au 31 décembre 2023, 40 PMA avaient élaboré 92 idées de projets qui feront l'objet de notes de cadrage et de propositions de projets à soumettre pour financement. Quatre pays sont parvenus à préciser leurs idées dans des notes de cadrage, dont deux (celles de la République centrafricaine et du Togo) ont été soumises au FVC et deux (celles du Bhoutan et du Rwanda) au Fonds pour les pays les moins avancés. Six idées de projets émanant de quatre autres PMA (Burkina Faso, Éthiopie, Madagascar et Soudan) ont fait l'objet de notes de cadrage et doivent encore être soumises pour financement.

31. Les travaux du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ont joué un rôle crucial dans le renforcement de la résilience en 2023, notamment grâce à l'organisation de divers ateliers, réunions et manifestations. Par exemple, lors des deux manifestations organisées dans le cadre du plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones dans les régions de l'Arctique²⁹ et du Pacifique³⁰, les participants ont proposé des stratégies et des techniques, ancrées dans les valeurs et les systèmes de connaissances autochtones, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de renforcer la résilience climatique. Avant la vingt-huitième session de la COP, deux ateliers de formation³¹ ont été organisés pour que les peuples autochtones et les communautés locales puissent véritablement participer au processus découlant de la Convention.

32. En 2023, les organes constitués menant des activités en matière d'adaptation ont contribué aux ateliers sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et au dialogue technique mené au titre du premier bilan mondial.

4. Renforcement de la transparence

33. Le processus de notification, de préparation, de soumission, d'examen technique et d'analyse des informations fournies par les Parties est au cœur de la transparence et du principe de responsabilité, et contribue de manière essentielle à accroître la confiance dans les efforts visant à limiter à 1,5 °C la hausse de la température au niveau mondial.

34. La vingtième réunion des examinateurs principaux des inventaires de GES et la dixième réunion des examinateurs principaux des communications nationales et des rapports biennaux se sont tenues conjointement en février 2023³², l'accent étant mis sur la préparation au cadre de transparence renforcé. En octobre 2023, l'Andorre a soumis le premier rapport biennal au titre de la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, plus d'un an avant le délai fixé, faisant ainsi preuve d'une volonté politique et d'une grande détermination à respecter les obligations de notification prévues par l'Accord de Paris.

35. Dix examens des communications annuelles des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I ont eu lieu en 2023. En outre, l'Australie a soumis son premier rapport national d'inventaire appliquant les modalités, procédures et lignes directrices aux fins de la

²⁷ LEG. 2023. *National Adaptation Plans 2023 : Progress in the formulation and implementation of NAPs*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/635394>.

²⁸ LEG. 2024. *Climate change adaptation project profiles from the Least Developed Countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/636739>.

²⁹ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/lcipp-arctic-regional-gathering>.

³⁰ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/lcipp-pacific-regional-gathering>.

³¹ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/virtual-training-workshop-module-3-back-back-informal-contributors-briefing-nov-2023-session-1> et <https://lcipp.unfccc.int/events/virtual-training-workshop-module-3-back-back-informal-contributors-briefing-nov-2023-session-2>.

³² Voir <https://unfccc.int/event/2023-meeting-of-lead-reviewers-in-preparation-for-the-etc>.

transparence des mesures et de l'appui visées à l'article 13 de l'Accord de Paris³³. Le secrétariat a procédé au premier examen simplifié selon les procédures élaborées par les examinateurs principaux à cet effet et a publié le rapport d'examen³⁴.

36. Vingt-neuf examens dans le pays des communications nationales et des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I ont été réalisés en 2023. Ils portaient principalement sur la réalisation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de 2020, l'application des mesures d'atténuation et le soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités fourni aux pays en développement Parties. En outre, le secrétariat a publié la compilation-synthèse des cinquièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I³⁵, qui met en avant les principales conclusions.

37. Le secrétariat a coordonné sept cycles d'analyse technique des rapports biennaux actualisés de pays en développement, dont quatre contiennent des annexes techniques exposant des résultats d'activités REDD+, pour 24 Parties. En plus de faciliter le dialogue entre les experts internationaux et les Parties, de recenser les besoins en matière de renforcement des capacités ainsi que les éléments susceptibles d'être améliorés, ce processus permet aux pays en développement d'évaluer leur état de préparation au cadre de transparence.

38. Le secrétariat a organisé la dixième réunion du Groupe consultatif d'experts, qui s'est tenue en octobre 2023³⁶, et au cours de laquelle le Groupe a fait le bilan de ses principales activités en 2023, notamment la publication d'un rapport évaluant les besoins en matière de renforcement des capacités et d'un rapport sur les ateliers régionaux de formation pratique qu'il a organisés en 2022 et 2023³⁷.

39. Pendant la vingt-huitième session de la COP, la CMA a demandé au secrétariat de mieux faire connaître les possibilités d'aide à l'établissement de rapports au titre de l'Accord de Paris ; de veiller à ce que les pays en développement Parties bénéficient d'un appui technique et de formations à l'établissement de rapports dans le cadre de l'Accord de Paris ; de faciliter la coopération régionale pour promouvoir l'échange d'expériences, d'enseignements et de meilleurs pratiques ainsi que la constitution de réseaux d'information entre les Parties ; et de promouvoir une meilleure coordination des informations sur les possibilités d'appui à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé³⁸. La CMA est également convenue d'un ensemble d'activités à mener en 2024-2025 afin d'aider les pays en développement Parties à mettre en œuvre ce cadre de transparence³⁹.

40. Le secrétariat a poursuivi l'exécution du programme de formation des experts techniques du rapport biennal au titre de la transparence⁴⁰. Plus de 834 experts ont réussi l'examen du cours de base.

41. En 2023, le secrétariat a organisé neuf ateliers d'assurance qualité sur les inventaires nationaux de GES des pays en développement, ainsi que cinq ateliers d'assurance qualité et 11 ateliers de renforcement des capacités sur les statistiques énergétiques. Une assistance technique a été fournie à 28 pays en ce qui concerne les systèmes durables d'inventaire des GES et les plans nationaux d'amélioration des inventaires. La plateforme d'assistance en matière de GES a apporté son aide à plus de 400 experts faisant face à des problèmes techniques.

42. Des versions d'essai des outils de notification relevant du cadre de transparence renforcé ont été mises à la disposition des Parties en août 2023, et une deuxième version des outils a été mise au point plus tard dans l'année, offrant aux utilisateurs des fonctionnalités supplémentaires à tester. Des formations à l'utilisation de ces nouveaux outils ont été

³³ Formulées dans les décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3.

³⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/633086>.

³⁵ FCCC/SBI/2023/INF.7/Add.1.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/event/10th-meeting-of-the-consultative-group-of-experts-cge>.

³⁷ FCCC/TP/2023/5 et FCCC/SBI/2023/19, respectivement.

³⁸ Décision 18/CMA.5, par. 13.

³⁹ Décision 18/CMA.5, par. 14 à 20.

⁴⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/training-programmes-for-expert-reviewers#PA-review-training-programme>.

organisées à l'intention des Parties de septembre 2023 à la fin de l'année. Les formations ont été suivies par 257 participants pendant les semaines régionales du climat, par 139 participants lors de manifestations organisées par des partenaires et par 507 participants (de 116 Parties) pendant la vingt-huitième session de la COP.

43. Dans le cadre de l'initiative « Together 4 Transparency »⁴¹, le secrétariat a organisé plus de 50 manifestations pendant la vingt-huitième session de la COP, y compris des manifestations de haut niveau, des activités prescrites et des manifestations parallèles, ainsi que des cours de formation pratique. Ces manifestations, qui ont réuni quelque 2 500 participants, ont éveillé un intérêt pour l'application du cadre de transparence renforcé et ont entretenu la dynamique à cet effet.

44. Le dixième anniversaire du Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD+ a été célébré à la vingt-huitième session de la COP. Au 31 décembre 2023, 60 pays avaient rendu compte de leurs efforts pour mener les activités REDD+, qui portaient sur une superficie forestière de quelque 1,35 milliard d'hectares, soit environ 62 % de la superficie forestière totale des pays en développement.

5. Mobilisation du financement et des technologies climatiques et renforcement des capacités

45. Pendant les préparatifs de la vingt-huitième session de la COP, le Comité permanent du financement a achevé des produits phares relatifs aux travaux décrits dans son rapport annuel⁴², notamment 1) des rapports sur le doublement du financement de l'adaptation et sur le regroupement des types de définitions du financement de l'action climatique utilisées⁴³, 2) une synthèse des vues concernant les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris⁴⁴, 3) un résumé du Forum 2023 du Comité permanent du financement sur le financement des transitions justes⁴⁵, 4) le rapport d'auto-évaluation du Comité permanent du financement⁴⁶, et 5) une compilation-synthèse des communications sur le projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier⁴⁷.

46. Le secrétariat a organisé quatre dialogues d'experts techniques dans le cadre du programme de travail ad hoc sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique en 2023. Ces dialogues ont permis de progresser dans différents domaines de travail, notamment s'agissant du calendrier, du montant et de l'ampleur du nouvel objectif, sur les dispositifs et les instruments en matière de transparence, ainsi que sur d'autres éléments du nouvel objectif, tels que l'accès au financement et la soutenabilité de la dette, qui doivent être examinés plus en détail afin de fixer l'objectif en 2024⁴⁸. En outre, le dialogue ministériel de haut niveau sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, qui s'est tenu à la vingt-huitième session de la COP, a abouti à des orientations sur les méthodes pouvant être appliquées pour définir les éléments quantitatifs et qualitatifs de l'objectif, qui doivent faire l'objet de travaux complémentaires en 2024⁴⁹. Pendant la vingt-huitième session de la COP, les Parties ont décidé d'adopter des modalités de travail permettant d'élaborer un projet de texte de négociation que la COP examinera à sa vingt-neuvième session. À ce titre, des réunions au cours desquelles les Parties pourront participer à l'élaboration du cadre de base pour un projet de texte de négociation se tiendront

⁴¹ Voir <https://unfccc.int/Together4Transparency>.

⁴² [FCCC/CP/2023/2-FCCC/PA/CMA/2023/8](https://unfccc.int/2023/2-FCCC/PA/CMA/2023/8).

⁴³ Les résumés des rapports figurent dans les documents [FCCC/CP/2023/2/Add.1-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.1](https://unfccc.int/2023/2/Add.1-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.1) et [FCCC/CP/2023/2/Add.2-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.2](https://unfccc.int/2023/2/Add.2-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.2) respectivement.

⁴⁴ [FCCC/CP/2023/2/Add.3-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.3](https://unfccc.int/2023/2/Add.3-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.3).

⁴⁵ [FCCC/CP/2023/2/Add.4-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.4](https://unfccc.int/2023/2/Add.4-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.4).

⁴⁶ [FCCC/CP/2023/2/Add.5-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.5](https://unfccc.int/2023/2/Add.5-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.5).

⁴⁷ [FCCC/CP/2023/2/Add.6-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.6](https://unfccc.int/2023/2/Add.6-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.6).

⁴⁸ [FCCC/PA/CMA/2023/11/Add.1](https://unfccc.int/2023/11/Add.1).

⁴⁹ Pour plus d'informations sur la manifestation et pour consulter le rapport de synthèse, voir <https://unfccc.int/event/2023-high-level-ministerial-dialogue-on-the-new-collective-quantified-goal-on-climate-finance>.

parallèlement à trois dialogues d'experts techniques en 2024, et le prochain dialogue ministériel de haut niveau se déroulera avant la vingt-neuvième session de la COP⁵⁰.

47. En 2023, deux ateliers ont été organisés dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh sur le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris, afin d'échanger des points de vue sur le dialogue et d'améliorer la compréhension de celui-ci. Les Parties et les parties prenantes des secteurs financier et non financier ont participé aux ateliers, et le secrétariat a établi un rapport sur les délibérations tenues dans ce cadre sous la direction de la présidence de la vingt-septième session de la COP, pour examen à la cinquième session de la CMA⁵¹. À sa cinquième session, la CMA s'est dite consciente de l'ampleur des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et a décidé de poursuivre et de renforcer le dialogue de Charm el-Cheikh en 2024 et 2025, notamment en nommant deux coprésidents, en organisant deux ateliers par an et en établissant les rapports annuels des coprésidents sur les délibérations menées dans le cadre du dialogue en 2024 et 2025, qui seront examinés par la CMA à ses sixième et septième réunions respectivement⁵².

48. Le secrétariat a continué d'aider le Comité exécutif de la technologie (CET) à adopter de nouvelles méthodes de travail et à remplir son mandat d'organisme technologique pendant la première année d'application du programme de travail commun du Mécanisme technologique⁵³. En 2023, outre des publications techniques, le CET a publié un résumé à l'intention des décideurs qui met en avant les bonnes pratiques en matière de mise en place de systèmes nationaux d'innovation et contient des exemples de la manière dont les pays ont utilisé les outils de planification technologique pour contribuer à la réalisation de leurs CDN⁵⁴. Des messages clés et des recommandations aux Parties ont été élaborés sur ces sujets et sur d'autres thèmes⁵⁵.

49. Le secrétariat a également aidé le CET à lancer l'initiative du Mécanisme technologique sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique⁵⁶, qui étudie le rôle que l'intelligence artificielle pourrait jouer pour faire avancer et transposer à grande échelle des solutions climatiques en matière d'atténuation, d'adaptation et de résilience, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les PMA. Un grand défi sur l'innovation a été lancé dans le cadre de cette initiative au cours d'une manifestation de haut niveau organisée par le Mécanisme technologique pendant la vingt-huitième session de la COP.

50. Le secrétariat a aidé le CET à renforcer ses activités de sensibilisation et sa collaboration avec les parties prenantes, notamment avec le secteur privé et les acteurs financiers dans le cadre de l'application des conclusions des évaluations des besoins technologiques, en organisant des tables rondes et des dialogues ; en échangeant des informations et en fournissant des contributions par l'intermédiaire d'appels à communications auprès d'organismes qui concourent à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris ; et en sensibilisant les décideurs et les experts du domaine aux questions technologiques pendant les semaines régionales sur le climat et les forums régionaux des entités nationales désignées. Le CET collabore avec les collectifs œuvrant dans le cadre de la Convention, les organes constitués et les partenaires qui contribuent à soutenir l'exécution des activités du plan de travail glissant du CET⁵⁷. Il a également travaillé avec des organismes des Nations Unies et des initiatives mondiales, telles que l'initiative Alertes précoces pour

⁵⁰ Décision 8/CMA.5.

⁵¹ [FCCC/PA/CMA/2023/7/Rev.1](https://unfccc.int/tpclear/rev1).

⁵² Décision 9/CMA.5, par. 8, 9, 10 et 13.

⁵³ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/tpclear/tec/workplan>.

⁵⁴ CET et CRTC, 2023. *Bonnes pratiques et enseignements tirés dans le cadre de l'établissement et de la mise en œuvre de systèmes nationaux d'innovation. Résumé à l'intention des décideurs politiques*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/tpclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_NSI/3f39e2b33a434a68b6b99568fe8994c7/d2f4b95b4c504a9280c32f6965c81044.pdf.

⁵⁵ [FCCC/SB/2023/3](https://unfccc.int/tpclear/rev1).

⁵⁶ Voir https://unfccc.int/tpclear/artificial_intelligence.

⁵⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/tpclear/tec/workplan>.

tous⁵⁸, à laquelle il participe en tant que partenaire d'exécution, dans le but de faire progresser les travaux en matière de connaissance et de gestion du risque de catastrophe.

51. Le secrétariat a contribué aux travaux intergouvernementaux relatifs à la mise au point et au transfert de technologies, notamment s'agissant de l'établissement de liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, de l'élaboration du rapport annuel commun du CET et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) de 2023 et du premier bilan mondial. S'agissant du bilan mondial, la CMA a mis en place un programme de mise en œuvre des technologies visant à renforcer l'appui à la réalisation des priorités technologiques définies par les pays en développement⁵⁹, ce qui représente une évolution importante en matière de technologie climatique.

52. Le secrétariat a organisé la septième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités⁶⁰ et a contribué à l'exécution du plan de travail dudit Comité⁶¹, notamment aux activités visant à combler les lacunes en matière de capacités, à pourvoir aux besoins dans ce domaine et à coordonner les efforts des pays en développement en vue du renforcement et du maintien des capacités. En 2023, le Comité a organisé, avec l'aide du secrétariat, quatre dialogues sur le renforcement des capacités pour l'élaboration des stratégies d'exécution des PNA, soit un dialogue par semaine pendant les quatre semaines régionales du climat. La douzième réunion du Forum de Durban⁶², la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités⁶³ et les entretiens virtuels sur le renforcement des capacités⁶⁴ ont réuni plus de 6 000 participants, qui ont abordé des questions relatives au renforcement des capacités dans des domaines tels que l'adaptation et la résilience, la transition juste, l'harmonisation des programmes en matière de climat et de développement, ainsi que le financement et la technologie.

53. Le secrétariat a soutenu le renforcement des capacités dans divers domaines, notamment l'adaptation, l'article 6 de l'Accord de Paris, les jeunes et les changements climatiques et la mise en œuvre des engagements nationaux, et ce, à l'intention d'un large éventail de parties prenantes (Parties, observateurs, présidents de séance, jeunes négociateurs, législateurs, jeunes professionnels, etc.) des petits États insulaires en développement et des PMA.

6. Questions transversales, participation des parties prenantes et sensibilisation du public

54. L'intérêt du public pour le processus de la Convention n'a cessé de croître, à tel point qu'environ 1 100 demandes d'admission en tant qu'organisations ayant le statut d'observateur ont été reçues en 2023 ; à titre de comparaison, la moyenne des dix dernières années était d'environ 300 demandes par an. En décembre 2023, environ 3 800 organisations avaient le statut d'observateur.

55. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer la transparence au sujet de la participation au processus découlant de la Convention, le secrétariat a apporté en 2023 des modifications au processus d'inscription et à la liste des participants, de telle sorte que certaines informations relatives aux participants sont désormais publiques. Parmi les informations publiées figurent maintenant les organisations auxquelles appartiennent les participants, qui doivent obligatoirement être déclarées. Les participants peuvent déclarer dans un nouveau champ facultatif quel est leur lien avec la Partie ou l'organisation ayant le statut d'observateur qui les a désignés.

⁵⁸ Voir <https://www.un.org/en/climatechange/early-warnings-for-all>.

⁵⁹ Décision 1/CMA.5, par. 110.

⁶⁰ Voir <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#Seventh-PCCB-Meeting-12-14-June-2023>.

⁶¹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/areas-of-work/capacity-building-portal/pccb-toolkit-to-assess-capacity-building-gaps-and-needs>.

⁶² Voir <https://unfccc.int/event/12th-durban-forum-on-capacity-building-opportunities-and-challenges-for-enhancing-capacities-for>.

⁶³ Voir <https://unfccc.int/5CBHub>.

⁶⁴ Voir <https://unfccc.int/Capacity-building%20Talks>.

56. Mis en place en parallèle aux négociations officielles, l'espace de l'action climatique mondiale de la vingt-huitième session de la COP, dans lequel plus de 100 manifestations ont été organisées, a fourni un cadre de collaboration et de présentation de solutions climatiques concrètes aux villes et aux régions, aux entreprises, aux investisseurs et aux acteurs de la société civile. Cet espace a également permis à la présidence de la vingt-huitième session de la COP, aux champions de haut niveau et au Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat de participer à la promotion de l'action climatique avec les entités non parties.

57. Pendant la vingt-huitième session de la COP, le secrétariat a coordonné plus de 370 manifestations parallèles officielles, auxquelles ont participé près de 1 050 Parties et organisations ayant le statut d'observateur, et environ 170 expositions, auxquelles ont participé 300 Parties et organisations ayant le statut d'observateur, sur des thèmes comme les questions de genre et les changements climatiques, le handicap et les changements climatiques, ainsi que la perspective des peuples autochtones et de la jeunesse.

58. Le processus de consultation pour le cadre de reconnaissance et de responsabilité du secrétariat⁶⁵ a été lancé en septembre 2023, la première phase se terminant en décembre 2023. Ces consultations visent à recenser les obstacles et les solutions permettant de relever le niveau d'ambition des acteurs non étatiques afin de réaliser l'objectif de zéro émission nette, notamment en examinant les initiatives et les engagements en faveur de l'absence d'émissions nettes et leur transparence. Les consultations devraient contribuer à l'élaboration du cadre de reconnaissance et de responsabilité et du plan d'application du secrétariat⁶⁶. Plusieurs tables rondes et réunions bilatérales ainsi qu'une réunion-débat mondiale ont été organisées sous la direction des coprésidents du processus de consultation, et plus de 400 instances gouvernementales et institutions du secteur privé et de la société civile ont été consultées dans le cadre de ce processus. En outre, plus de 100 entités non parties ont participé à une enquête mondiale et plusieurs contributions écrites ont été transmises au secrétariat. Les coprésidents et le secrétariat ont communiqué leurs premières conclusions au groupe consultatif et aux parties prenantes pendant la vingt-huitième session de la COP. Les coprésidents établiront à la mi-2024 la version définitive d'un rapport sur ces conclusions.

59. L'équipe du portail de l'Action climatique mondiale⁶⁷ du secrétariat a recensé les annonces faites à la vingt-huitième session de la COP, notamment les annonces de contribution, les lancements d'initiatives et de publications, les déclarations et les progrès signalés dans le cadre d'initiatives en cours. Elle a enregistré environ 190 annonces, soit plus du double du nombre d'annonces enregistrées à la vingt-septième session de la COP. En plus de fournir un registre public des résultats de la COP, le portail permet également de suivre les progrès réalisés en matière d'engagements climatiques.

60. Avec l'aide de partenaires, la dynamique de l'exécution du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son Plan d'action pour l'égalité des sexes⁶⁸ et de l'exécution du programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC)⁶⁹ et de son plan d'action a été maintenue, des activités ayant été organisées tout au long de l'année 2023.

61. Par exemple, en s'appuyant sur les conclusions de l'examen intermédiaire du Plan d'action pour l'égalité des sexes⁷⁰ effectué à la vingt-septième session de la COP, le secrétariat a mis l'accent en 2023 sur le renforcement de la collaboration et le soutien à la mise en œuvre accélérée du plan, auxquels ont contribué les coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, les entités des Nations Unies, le groupe Femmes et genre et les organisations concernées. Parmi les activités organisées, on peut citer un atelier de formation de deux jours à l'intention des négociatrices et des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques d'Afrique de l'Est et

⁶⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/629039>.

⁶⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/629036>.

⁶⁷ <https://climateaction.unfccc.int/>.

⁶⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-enhanced-lima-work-programme-on-gender>.

⁶⁹ Voir <https://unfccc.int/topics/education-and-youth/big-picture/ACE>.

⁷⁰ Décision 24/CP.27 Voir également : <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-gender-action-plan>.

d’Afrique australe organisé en marge de la Semaine africaine du climat⁷¹ ; un atelier multipartite dirigé par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en collaboration avec les secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique⁷² ; et l’organisation, à la vingt-huitième session de la COP, d’une série de manifestations sur les données relatives au genre et à l’environnement, sur les transitions justes tenant compte des questions de genre et sur le financement de l’action climatique⁷³. En outre, plusieurs rapports ont été publiés sur des sujets tels que la composition par sexe des délégations et des organismes relevant de la Convention et sur les progrès réalisés par les organes constitués dans la prise en compte des questions de genre dans leurs processus⁷⁴.

62. Quatre manifestations organisées pendant la semaine du climat à New York et pendant la vingt-huitième session de la COP, qui visaient à mieux faire connaître les questions climatiques aux membres de professions influentes et à permettre aux jeunes professionnels de faire face aux difficultés qu’ils rencontrent dans le domaine du développement durable et de trouver des solutions, ont fait partie des temps forts des activités menées en faveur de la participation des enfants et des jeunes à l’AAC en 2023. Pendant les semaines régionales du climat, une manifestation destinée aux jeunes et des ateliers régionaux sur l’AAC⁷⁵ ont été organisés en collaboration avec des partenaires régionaux et des organisations non gouvernementales d’enfants et de jeunes. Les manifestations ont mis l’accent sur les priorités régionales en matière de transformation des systèmes. La plateforme de l’AAC⁷⁶ et le programme Youth4Capacity⁷⁷ ont favorisé le déroulement de ces activités ainsi que d’autres activités en renforçant la coopération entre les États, les organisations et les entités non parties, y compris les enfants et les jeunes, dans la lutte contre les changements climatiques.

63. Le jeune champion du climat de la vingt-huitième session de la COP a contribué à la mise au point de matériel de formation pour les enfants et les jeunes⁷⁸ accessible au public dans les domaines thématiques de la Convention. La toute première séance d’orientation à l’intention des jeunes représentants s’est tenue en présentiel le premier jour des cinquante-huitièmes sessions des organes subsidiaires. La seconde a eu lieu le premier jour de la vingt-huitième session de la COP⁷⁹. La décision intitulée « Jeune champion(ne) de l’action climatique désigné(e) par la présidence »⁸⁰, qui est l’un des principaux résultats de la vingt-huitième session de la COP, offre la possibilité aux futures présidences de renforcer la participation concrète des jeunes au processus découlant de la Convention en mobilisant davantage les Parties et les entités non parties, y compris en nommant un(e) jeune champion(ne) de l’action climatique⁸¹.

64. Une bonne compréhension de la structure, des règles et du fonctionnement du processus découlant de la Convention, notamment s’agissant des négociations et du mécanisme décisionnel, est essentielle pour une véritable participation au processus. Dans cette optique, le secrétariat a renforcé la capacité des présidents de séance, des jeunes négociateurs, des organisations ayant le statut d’observateurs et des législateurs à participer activement au processus découlant de la Convention et à contribuer à l’application des engagements climatiques internationaux en organisant des activités d’apprentissage et en les encourageant à suivre trois cours d’apprentissage en ligne, intitulés A participant guide of

⁷¹ Voir https://unfccc.int/CBEASA_Women_Dialogue2.

⁷² Voir <https://www.bosch-stiftung.de/en/events/strategy-workshop-womens-land-rights-and-rio-conventions>.

⁷³ Voir <https://unfccc.int/gender/cop28>.

⁷⁴ Voir <https://unfccc.int/topics/gender/resources/documentation-on-gender-and-climate-change>.

⁷⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-affiliated-event-2023#ACW2023> et <https://unfccc.int/topics/education-youth/ace-hub/regional-ace-workshops> respectivement.

⁷⁶ Voir <https://unfccc.int/ace-hub>.

⁷⁷ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity>.

⁷⁸ Disponible à l’adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/education-youth/resources/youth/training-sessions-on-un-climate-change-thematic-topics-1#The-UNFCCC-Process>.

⁷⁹ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-events/orientation-session>.

⁸⁰ Décision 16/CP.28.

⁸¹ On trouvera dans le document [FCCC/SBI/2023/16](https://unfccc.int/SBI/2023/16) de plus amples informations sur les activités relatives aux enfants, aux jeunes et à l’AAC organisées en 2022-2023.

the United Nations Climate Change process (Guide du participant au processus des Nations Unies sur les changements climatiques) ; the Paris Agreement Implementation and Compliance Committee (le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris) ; et The National Implementation of the Paris Agreement (l'application nationale de l'Accord de Paris)⁸².

65. En 2023, le secrétariat a rétabli le Prix mondial de l'action climatique afin de mettre en lumière les actions climatiques innovantes menées par des jeunes dans le monde⁸³. Deux lauréats ont été sélectionnés parmi 1 750 candidats issus de 120 pays, dans deux catégories : jeunes engagés dans la transition énergétique et jeunes menant une action climatique fondée sur la nature et les écosystèmes. Les deux lauréats ont participé à la vingt-huitième session de la COP, où ils ont présenté leurs solutions lors d'une cérémonie de remise des prix organisée par le secrétariat.

66. Tout au long de l'année 2023, l'équipe de communication du secrétariat a veillé à ce que la riposte mondiale aux changements climatiques s'appuie sur des messages cohérents fondés sur les résultats du processus intergouvernemental, contribuant ainsi à articuler et à orienter le débat mondial et le discours sur l'action climatique. La diffusion de messages multilingues dans les six langues officielles de l'ONU et le lancement de la version chinoise du site Web de la Convention ont contribué à accroître la visibilité du processus découlant de la Convention dans le monde entier.

67. Le secrétariat a collaboré avec les médias pour faire connaître ses réalisations en facilitant les demandes d'interview, en répondant aux questions de la presse et en accréditant plus de 6 000 journalistes pendant les cinquante-neuvièmes sessions des organes subsidiaires et la vingt-huitième session de la COP. Il a également veillé à ce que le site Web, l'application mobile, les canaux de médias sociaux et l'intranet de la Convention soient des sources d'information fiables et faisant autorité sur les objectifs et les réalisations du processus intergouvernemental. La communication interne a été améliorée pour faciliter le partage d'informations au sein du secrétariat et soutenir la coopération entre les divisions.

7. Appui stratégique et opérationnel

68. Pendant la préparation et le déroulement des cinquante-huitièmes sessions des organes subsidiaires et de la vingt-huitième session de la COP, le secrétariat a contribué à l'organisation de plus de sept cents heures de négociation, de 120 activités prescrites et manifestations connexes, de 183 consultations de la présidence et des chefs de délégation et de six réunions du Bureau. En étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le pays hôte, il a réussi à organiser la vingt-huitième session de la COP dans des conditions de sûreté, de sécurité, d'inclusivité et d'ouverture, réunissant plus de 6 300 participants aux cinquante-huitièmes sessions des organes subsidiaires et plus de 85 000 participants à la vingt-huitième session de la COP pour faciliter la conclusion d'accords et la prise de décisions sur le climat.

69. En outre, dans le cadre de son mandat, le secrétariat a fourni des orientations sur les questions de procédure ainsi qu'un appui politique aux présidences des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP et aux présidents des organes subsidiaires. Outre la formation qu'il a dispensée à l'équipe de la présidence de la vingt-huitième session de la COP sur les questions juridiques relatives aux négociations et sur le projet de règlement intérieur, le secrétariat a élaboré des orientations sur les principales questions de procédure dans le cadre du processus découlant de la Convention.

70. Le secrétariat a aidé le Gouvernement des Émirats arabes unis et la présidence de la vingt-huitième session de la COP à organiser le Sommet mondial sur l'action climatique, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 décembre 2023 pendant la vingt-huitième session de la COP. Ce Sommet, auquel ont participé plus de 150 dirigeants et plusieurs hauts responsables du système des Nations Unies, du secteur privé et d'organisations internationales, a permis de donner un élan politique aux négociations de la vingt-huitième session de la COP.

⁸² Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unclearn.org/fr>.

⁸³ Voir <https://unfccc.int/climate-action/2023-un-global-climate-action-awards>.

71. Le secrétariat s'est employé avec les présidents de séance (les présidences des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP et les présidents des organes subsidiaires) à collaborer avec les groupes de négociation et les Parties afin de créer un élan politique pour la vingt-huitième session de la COP en organisant des consultations bilatérales, des réunions de chefs de délégation et la réunion préparatoire à la session. Cette collaboration a permis d'atteindre le niveau de compréhension politique nécessaire à l'adoption de l'ordre du jour de la vingt-huitième session de la COP, de la dix-huitième session de la CMP, de la cinquième session de la CMA et des cinquante-neuvièmes sessions des organes subsidiaires, ainsi qu'à la bonne conduite des travaux pendant les sessions. L'adoption historique de la décision 1/CP.28 sur la mise en place du fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices le jour de l'ouverture de la vingt-huitième session de la COP (voir le paragraphe 24 ci-dessus) a instauré la confiance parmi les participants et contribué au succès du reste de la conférence.

72. Afin d'éclairer les débats des Parties au titre du point 19 de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session du SBI, intitulé « Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales », le secrétariat a établi une note d'information⁸⁴ qui donne la mesure de l'importance croissante qu'ont pris les sessions compte tenu du nombre de points à l'ordre du jour, d'activités prescrites et de participants à la COP et de la taille du lieu de réunion. Les données figurant dans la note soulignent la nécessité urgente d'améliorer l'efficacité du processus découlant de la Convention.

73. Le secrétariat innove constamment dans ses processus et dans la planification de chaque session afin de permettre aux Parties, aux organisations ayant le statut d'observateur et aux autres parties prenantes d'utiliser au mieux le temps qui leur est imparti pendant les sessions. En 2023, par exemple, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le SBI ont tenu des séances plénières d'ouverture et de clôture communes ; le secrétariat a continué à regrouper les points de l'ordre du jour et s'est efforcé de programmer de manière rationnelle le grand nombre de réunions de négociation, d'initiatives de la présidence et d'autres manifestations de manière à garantir une gestion du temps efficace et à aligner les négociations et les manifestations sur les priorités de la conférence et les principaux résultats escomptés afin que la session soit un succès.

74. En préparation de la vingt-huitième session de la COP, le secrétariat a mis en pratique plusieurs autres innovations en étroite collaboration avec le pays hôte, notamment en renforçant l'accord avec le pays hôte et en mettant l'accent sur l'amélioration de l'expérience des participants ; en facilitant l'obtention de visas ; en veillant à la transparence à l'égard des participants ; en rationalisant les pavillons ; en utilisant la technologie et les supports numériques de manière innovante pour renforcer la participation ; en renforçant le Code de conduite pour les manifestations organisées dans le cadre de la Convention ; et en organisant une formation de sensibilisation aux questions de genre pour les présidents de séance.

75. Le secrétariat a mis à jour son manuel « How to COP » (Comment organiser une session de la COP)⁸⁵ pour s'assurer que les informations fournies sur l'organisation d'une session de la COP sont actualisées. Le manuel est un recueil de bonnes pratiques qui a pour but d'inciter les futurs hôtes à présenter leurs projets, leurs réalisations et leur encadrement à la communauté mondiale.

76. Le secrétariat s'est également efforcé d'améliorer l'efficacité et l'efficience de son fonctionnement en appliquant davantage de recommandations des organes de contrôle, en rationalisant ses mesures et procédures internes et en soutenant la mise en œuvre des principaux projets technologiques.

⁸⁴ FCCC/SBI/2023/INF.5.

⁸⁵ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2023. *How to COP: a handbook for hosting United Nations Climate Change Conferences*. Bonn : secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/what-are-united-nations-climate-change-conferences>.

C. Résultats financiers

77. Les principaux résultats financiers de 2023, dont le total des ressources financières mises à la disposition du secrétariat et les dépenses totales, le financement provenant des différentes sources et la comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses effectives pour le budget de base et le relevé international des transactions, ainsi que la liste des Parties et des entités non parties ayant versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, sont consignés dans les documents relatifs à l'état des contributions et des droits au 9 novembre 2023⁸⁶ et au budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023⁸⁷. On trouvera d'autres données et renseignements complémentaires concernant le budget-programme pour 2022-2023 sur le site Web de la Convention⁸⁸.

D. Personnel du secrétariat

78. Le secrétariat conserve un effectif diversifié et équilibré représentatif des Parties auxquelles il fournit un appui. Au 31 décembre 2023, le secrétariat disposait d'un effectif de 429 agents sous contrat à durée déterminée ou sous contrat temporaire, dont 58 % de femmes et 42 % d'hommes (à partir du niveau de directeur, la part de femmes était de 45 % et celle des hommes de 55 %). La répartition géographique du personnel est diversifiée, 57 % des employés étant issus des Parties visées à l'annexe I et 43 % des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Les administrateurs représentaient 66 % du personnel du secrétariat, les 34 % restants étant des agents des services généraux. S'agissant du financement, 36 % des dépenses en personnel étaient financées par le budget de base et 64 % par des sources autres que le budget de base, y compris des fonds supplémentaires.

E. Perspectives

79. Les deux prochaines années seront déterminantes pour l'action climatique. Pendant cette période, un effort concerté sera fait pour placer le monde sur la voie de la réalisation des objectifs de 2030 et 2050, en s'appuyant sur des approches novatrices, et le secrétariat jouera un rôle important à cet égard. Le secrétariat continuera à collaborer avec des organisations internationales pour renforcer les capacités des Parties à participer activement au processus découlant de la Convention et à mettre en œuvre les engagements internationaux en matière de climat au niveau national.

80. À la vingt-neuvième session de la COP, les Parties devront convenir du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, témoignant de l'ampleur et de l'urgence du défi que représente la lutte contre les changements climatiques. Une priorité essentielle pour 2024 est d'obtenir que les responsables politiques participent dès le début au processus afin d'adopter un objectif de financement ambitieux à la vingt-neuvième session de la COP. Les Parties doivent se présenter à la trentième session de la COP en ayant élaboré des CDN qui se démarquent nettement des précédentes. Leurs nouvelles contributions doivent être pleinement alignées sur l'objectif de limitation de l'élévation de la température à 1,5 °C, porter sur l'ensemble des GES et décrire de quelle manière chaque secteur de l'économie effectuera la transition.

81. En ce qui concerne l'adaptation, le secrétariat aidera les Parties à appliquer le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation et souhaite encourager beaucoup plus de Parties à élaborer des PNA, pour que les plans de résilience nationale de chaque pays prévoient des approches structurées et coordonnées visant à protéger les personnes, leurs moyens de subsistance et la nature contre les effets croissants des changements climatiques.

⁸⁶ FCCC/SBI/2023/INF.6.

⁸⁷ FCCC/SBI/2021/4.

⁸⁸ Voir <https://unfccc.int/about-us/budget>.

82. Les négociations sur le cadre de transparence renforcé qui se sont déroulées pendant la vingt-huitième session de la COP ont jeté les bases d'une nouvelle ère dans l'application de l'Accord de Paris. Le secrétariat est en train de mettre au point des outils de notification et d'examen à l'usage des Parties, qui ont été présentés et testés pendant la vingt-huitième session de la COP. La version définitive de ces outils devrait être mise à la disposition des Parties d'ici à juin 2024. En outre, le secrétariat continuera à soutenir les travaux du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris en facilitant l'application de l'Accord et en promouvant le respect de ses dispositions.

83. Les pays soumettront leur premier rapport biennal au titre de la transparence en 2024, ce qui permettra au secrétariat de suivre les progrès réalisés par les Parties dans l'application de leurs engagements climatiques. Le secrétariat contribuera également à la coordination de l'aide disponible en matière de renforcement des capacités dont les pays ont besoin pour soumettre leur CDN, leur PNA et leur rapport biennal au titre de la transparence, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.
